

I– Confirmation de commande à une prestation intra-entreprise

Toutes les informations concernant les objectifs, le public concerné, le programme détaillé, les méthodes et moyens pédagogiques, l'organisation de la prestation, les prix et les modalités financières sont décrites dans l'offre commerciale de Maintenance Formations. Le bon de commande rappelant la référence de l'offre doit parvenir à Maintenance Formations un mois minimum avant le démarrage de la session à partir du planning convenu préalablement d'un commun accord. Le bon de commande est à adresser à Maintenance Formations -10 rue du Parlement, le Chemin – 28170 Thimert Gatêlles.

II– Tarifs

Prestations intra-entreprise : Les prix applicables à la prestation de formation sont ceux acceptés dans l'offre. Ils s'entendent hors taxes et sont majorés du taux de TVA en vigueur le jour de son éligibilité.

III– Annulation ou report ou abandon

* Du fait du client

– Prestations intra-entreprise* :

Si le client souhaite reporter ou annuler la prestation de formation planifiée d'un commun accord, il doit prévenir Maintenance Formations par courrier au minimum 21 jours calendaires avant le démarrage. Tout report tardif donnera lieu à la facturation d'un dédit égal à 20% du prix du stage et à 50% pour une annulation. Toute session débutée ou annulée une journée ouvrée avant l'action est due dans son intégralité.

* Du fait de Maintenance Formations prestation intra-entreprise :

Maintenance Formations se réserve la possibilité d'annuler une formation ou prestation en cas d'indisponibilité majeure* de l'intervenant. Maintenance Formations prévient alors l'entreprise afin de rechercher ensemble une solution de repli.

*** Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, le blocage des moyens de transport, les intempéries, la maladie ou accident entraînant une indisponibilité justifiée ou tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale des présentes conditions générales.**

IV – Facturation

Une facture libellée en euros est adressée au client ou, le cas échéant à l'OPCO (organisme collecteur), à l'issue de chaque session de formation. Dans le cas de non prise en charge des frais de prestation par l'organisme collecteur, l'entreprise s'engage à régler les factures émises par Maintenance Formations. Les paiements devront être effectués par virement bancaire ou chèque bancaire à l'ordre du Maintenance Formations. Le client paiera Maintenance Formations à 30 jours date de facturation. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Après une première relance écrite restée infructueuse, tout retard de paiement est passible d'une pénalité calculée au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi LME N°2008-776). Une indemnité forfaitaire de 40 euros (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012) sera due à Maintenance Formations pour tout paiement intervenu après la date d'échéance. En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il a désigné. Dans le cadre d'un règlement par un OPCO, si le participant est absent 1/2 journée ou plus, le montant non pris en charge pour

l'OPCO sera à régler par l'entreprise du participant. Les prestations intra-entreprise sont facturées session par session quelle que soit la durée de présence effective des stagiaires à la session. Il est établi une convention de formation en deux exemplaires dont l'un doit impérativement être retourné signé à Maintenance Formations.

V – Validité des prix et formule de révision des prestations intra-entreprise

La validité des prix est précisée sur chaque offre.

VI – Confidentialité

Les éléments visés et communiqués par le client à Maintenance Formations seront traités comme des informations confidentielles ne pouvant être divulguées ou communiquées à des tiers sans l'accord express du client, à moins que ces informations ne soient déjà dans le domaine public ou que Maintenance Formations puisse par ailleurs en disposer librement. Le client s'interdit de communiquer à des tiers pour quelques motifs que ce soit tout ou partie de quelques informations concernant Maintenance Formations qu'il viendrait à connaître, en particulier la documentation remise aux participants qui ne peut être reproduite pour diffusion ou communication au public, sans l'autorisation express de Maintenance Formations.

VII – Responsabilités

Prestations intra-entreprise : L'obligation de Maintenance Formations au titre de la formation est une obligation de moyens. Le Maintenance Formations est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et professionnelle au cas où celle-ci serait engagée. De même, le client s'assurera tant pour lui que pour son personnel pour les conséquences de sa responsabilité civile.

Maintenance Formations ne peut être tenu pour responsable vis à vis du client de toute perte indirecte découlant de l'exécution des présentes conditions. La notion de perte indirecte inclut notamment la perte de bénéfices, de revenus de clientèle ou toute perte financière similaire, y compris tout paiement effectué ou dû à un tiers.

La responsabilité de Maintenance Formations vis-à-vis du client ne saurait, en tout état de cause, excéder le montant payé par le client à Maintenance Formations au titre de la prestation fournie.

Lorsque le matériel utilisé est celui fourni par l'entreprise bénéficiaire de la formation, Maintenance Formations ne saurait être tenu responsable de tout dommage survenu à ce matériel, sauf négligence démontrée de son personnel. L'entreprise bénéficiaire est notamment seule responsable de la vérification des appareils ou des équipements de base qu'elle fournit avant leur mise en service.

VIII – Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à Maintenance Formations en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Maintenance Formations pour les besoins des dites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à Maintenance Formations pour s'opposer à la communication

de ces informations le concernant. Il peut également, à tout moment, exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Maintenance Formations.

IX – Litige

Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente pour les stages de formation inter-entreprises, sera soumis à la juridiction compétente de Chartres.